

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 décembre 2021

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le deux décembre deux mille vingt et un, s'est assemblé au gymnase Liberté sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**MODIFICATION EN
COURS
D'EXECUTION N°5
DU LOT N°1 DE
L'ACCORD-CADRE
N°17/18 RELATIF
AU NETTOYAGE ET
ENTRETIEN DES
BATIMENTS
COMMUNAUX**

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Delphine PUIPIER, Simon BERNSTEIN, Brigitte BERGERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Guillaume LAFEUILLE, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Lionel PRIMAULT par Sander CISINSKI, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Mathias GOLDBERG par Patrick CARROUER.

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : Lionel PRIMAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2021

OBJET : MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°5 DU LOT N°1 DE L'ACCORD-CADRE N°17/18 RELATIF AU NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Une redéfinition du périmètre de l'accord-cadre est devenue nécessaire afin d'intégrer le nettoyage d'une nouvelle salle de classe dans l'école Romain Rolland. La présente modification en cours d'exécution a pour objet d'augmenter le montant total du lot 1 de 2 599.80 € HT, soit 3 119,76 € TTC (TVA à 20%).

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le projet d'avenant ci-joint,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve la modification en cours d'exécution n°5 du lot 1 de l'accord-cadre relatif au nettoyage et entretien des bâtiments communaux, conclu avec la société GUILBERT PROPLETE, sise 134, avenue Henri Barbusse – 93140 BONDY

ARTICLE 2 : Dit que cette modification en cours d'exécution entraîne une plus-value 2 599.80 € HT, soit 3 119,76 € TTC (TVA à 20%). Ce qui correspond à une hausse de 2,76 % du montant total initial de l'accord-cadre, toute modification en cours d'exécution incluse

ARTICLE 3 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents.

ARTICLE 4 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS



Délibération votée par :

Voix pour 35

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20211208-D128-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
 - et de son affichage le **13 DEC. 2021**
- (pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.